**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juillet 2022**

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l’Assemblée le 29 juin 2022 pour le 08 juillet 2022 à dix-neuf heures dans la salle du conseil municipal (respect des gestes barrières, distanciation physique). Le tout conformément aux dispositions de l’article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le huit juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil municipal , sous la présidence de Monsieur BONGARD David, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames BERLET Céline, DETRONCHET Elodie, OUSSIN M. Thérèse, POUVIAUD Aurélie, PRUNIER Aurélie, Messieurs AUBERT Philippe, BONGARD David, COUTEAUDIER Pierre, GUERIN Alain, LE COMTE Xavier, LEMOINE Frédéric, LOREAU Jean-François, RAGOT Stéphane, VIGIER Cédric .

**Absente excusée**: RACINE Danielle pouvoir Mr LOREAU J.François

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance :** Monsieur AUBERT Philippe

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**ORDRE DU JOUR**

***I / Commission Finances :***

**Budget commune : Décision modificative n° 1**

***Investissement***

Dépenses : Remplacement porte de mairie

c/ 21538 : + 500.00 €

c/2151 : - 500.00 €

**Budget lotissement : Décision modificative n° 1**

Extension réseau basse tension Terrain Äges et Vie

***Fonctionnement***

Dépenses : Recettes :

c/ 605 : + 4 338.00 € c/71355-042 : + 4 338.00 €

***Investissement :***

Dépenses : Recettes :

c/ 355-040 : + 4 338.00 € c/168748 : + 4 338.00 €

Le conseil municipal approuve à l’unanimité les propositions ci-dessus

**Cotisations annuelles 2022 :**

Camosine : 160.00 €

U.A.M : 187.73 €

Les crédits sont prévus au budget primitif

**Subvention :**

Cté des foires : 70.00 €

Subvention versée en fin d’année

**2/ *Commission « Personnel »* :**

Frais de déplacement et repas :

En cas de déplacement pour les besoins d’un agent titulaire ou non titulaire à l’occasion d’une mission, d’une formation l’agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais de repas.

Les déplacements sont remboursés sur la base du barème kilométrique fixée par l’administration fiscale. La carte grise du véhicule, le permis de conduire ainsi que l’attestation de stage devront être fournis par l’agent. Une autorisation spéciale doit être fournie par la collectivité.

Les frais kilométriques sont calculés à partir de la résidence de l’administration.

L’assemblée délibérante fixe le montant forfaire de remboursement des frais de repas à 17.50 €/repas

Prime semestrielle pour les agents titulaires :

Le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire d’augmenter le taux de 7 %.

**3/ *Habitat - bâtiments******- voirie:***

Gel des loyers :

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de geler l’indice de référence des loyers à compter du 01 août 2022 jusqu’au 31 juillet 2023. Les locataires recevront un courrier.

Bâtiment de la Poste :

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire estimer le bâtiment de la Poste à Maître POUVIAUD Aurélie, notaire à Fours.

Bâtiment Grande Halle :

Après avoir reçu Mr ROSSIGNOL, commandant des pompiers du SDIS, et sur ces recommandations il a été décidé de fermer le bâtiment au public (+ de 19 personnes).

La Socotec a été missionnée pour effectuer un diagnostic sécurité « mise aux normes du bâtiment ». Le montant du devis est de 960.00 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis.

Voirie Grande Halle :

Les travaux de voirie de la route Grande Halle sont en cours de réalisation.

Mr Mme BEAUDON Martine, propriétaires de l’ancienne quincaillerie située Place Pouyat ont fait une proposition de vente à la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas acquérir le bâtiment (travaux à prévoir et le montant proposé est trop cher).

Location : Le logement situé Immeuble Berger 1 Avenue de la Gare apt n° 1 sera loué à compter du 01 septembre à Mr BECKERS Win pour un montant de 250.00 € mensuel.

Les logements attribués aux familles ukrainiennes feront l’objet d’une sous-location IML. Le contrat sera établi par la Préfecture et géré par la F.O.L (fédération des œuvres laïques) pour un an et aux noms des résidents par la suite :

Montant des loyers lgt n° 6 – superficie 86.90 m² 300.00 € + 25.00 € de charges

Montant des loyers lgt n° 7 – superficie 73.60 m² 250.00 € + 25.00 € charges

Pharmacie :

Mme SOUILLARD, propriétaire de la pharmacie est en vente depuis plus d’un an. A ce jour aucun acquéreur ne s’est manifesté.

La municipalité a envoyé des courriers aux élus départementaux, l’ ARS, site des agents immobiliers Pharmacie, réseaux sociaux et aide Mme SOUILLARD dans ses démarches.

***4/ Ecoles :***

Le dernier conseil d’école a eu lieu le 28 juin, Monsieur Bongard – maire et Mme Detronchet – adjointe à la commission « écoles » étaient présents.

Mme Detronchet nous fait part du procès-verbal :

* Remerciements à la Mairie, personnel communal, Cté parents d’élèves, La Boule Verte
* Divers travaux sont à prévoir pendant les vacances.
* Ordinateurs et téléphones : prévoir le remplacement
* Bancs à installer dans les cours de récréation.
* Les locaux de l’école primaire seront occupés par le centre social pour les activités accueil-loisirs au cours des vacances estivales.
* Des travaux d’isolation ainsi que le changement de 3 fenêtres doivent avoir lieu cet été à l’école maternelle.
* Projet scolaire « classe découverte » est à l’étude.
* Remerciements à Blandine qui a effectué un contrat civique auprès de l’école de Fours, un bon « cadeaux » de 80.00 € lui sera offert.

Cantine :

A la rentrée de septembre, la cantine retournera à côté de l’école maternelle.

La commission se penchera sur les dépenses, menus, fournisseurs…

Garderie :

Proposition d’augmenter les horaires de la garderie (matin et soir).

Une enquête sera réalisée auprès des parents d’élèves.

***5/ Recensement de la population :***

Le recensement de la population aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Mme DUROT Marie Hélène secrétaire de mairie est nommée coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis du suivi de la réalisation de la collecte, pour les communes moins de 1 000 habitants, la charge de travail est estimée entre 10 et 14 jours. Un arrêté de nomination sera pris.

Deux agents recenseurs seront recrutés pour réaliser la collecte.

***6/ Régles de la publicité*** :

Réforme des règles de publicité (actes budgétaires, délibérations, arrêtés, comptes-rendus conseils municipaux) entre en vigueur le 01 juillet 2022.

Cette réforme a pour objectif la simplification, la clarification, l’harmonisation des actes.

Des renseignements sont attendus par la Préfecture.

A ce jour, la commune ne souhaite pas modifier son mode de publicité.

***7/ Questions diverses* :**

* Projet rénovation MJLC : wc handicapés, chauffage…
* Container à verre Rue des Saules : le SICTOM des Morillons en a plus en stock
* Boîte à idées relevée : à étudier
* Pigeons : Une cage a été déposée au grenier de la mairie
* Interrogation sur la Renoué du Japon : la déchetterie n’accepte pas cette plante envahissante invasive et mauvaise pour la biodiversité. Le SICTOM des Morillons cherche une solution pour la stocker.
* Distribution des lampions pour le 13 juillet à la MJLC : Mmes Detronchet et Prunier se portent volontaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close. Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 21 h 26.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 08 juillet a été affiché à la porte de la Mairie le 13 juillet 2022 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.